

Dossier de Presse

9 mars 2020

La Chambre d'agriculture de l'Aveyron et la Communauté de Communes Lézou-Pareloup s'allient pour le territoire

> Quelques données

Le secteur agricole dans le département de l'Aveyron est très développé et dynamique. En 2016, le chiffre d'affaires de l'agriculture aveyronnaise voisine un milliard d'euros. Plus globalement, une grande partie de l'économie aveyronnaise est tirée par l'activité agricole. L'industrie agro-alimentaire réalise un chiffre d'affaires de deux milliard d'euros.

L'exportation des produits agricoles (dont production primaire) atteint le chiffre de 44 % de l'ensemble des biens exportés hors département (814 millions d'euros).

Lors du dernier recensement agricole en 2010, 9 090 exploitations étaient recensées dans le département dont plus de 7 000 professionnelles.

La Surface Agricole Utile (SAU) s'étend sur 514 900 ha soit près de 60 % de la superficie départementale.

En prenant en compte l'ensemble des exploitants (11 800), les salariés agricoles (944) et les travailleurs des entreprises agricoles (592), c'est plus de 13 % de la population active qui travaille directement dans l'agriculture de production soit près de 13 000 personnes, à comparer avec la moyenne nationale qui s'élève à 3,5 %. La proportion augmente encore si on prend en compte l'ensemble des travailleurs dont l'activité découle directement de l'agriculture et passe à plus de 16 %. En ajoutant les salariés de l'industrie agroalimentaire, plus de 20 % des personnes actives du département ont un emploi lié au secteur agricole.

Contact Presse

Chambre d'agriculture de l'Aveyron
Cécile RICAUD
cecile.ricaud@aveyron.chambagri.fr - 05 65 73 77 17

www.aveyron.chambre-agriculture.fr

Communauté de Communes Lézou-Pareloup
Cathy TERRAL
developpement@levezou-pareloup.fr - 05 65 58 15 55 - 06 30 86 65 53

www.??

L'engouement actuel des consommateurs pour les produits de qualité rattachés au terroir, des méthodes de production respectueuses de l'environnement, et d'un cadre de vie préservé, représente une véritable opportunité pour l'agriculture aveyronnaise qui a fait depuis longtemps le choix de se tourner vers la qualité...

Elément structurant de ce territoire, l'agriculture exerce de nombreux rôles dans l'entretien et le façonnage du paysage, dans l'environnement et dans l'aménagement ainsi que dans la vie économique, sociale et culturelle de ce territoire.

> **Objectifs**

La Chambre d'agriculture se positionne en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales concernant les actions de développement agricole, ou autres actions placées dans son prolongement. Elle se propose de coordonner et d'améliorer la cohabitation de toutes les activités que se partagent les territoires ruraux, de participer activement à l'émergence de projets d'une grande diversité qui s'inscrivent dans le cadre de ses missions de service public et dans les priorités du Programme Régional de Développement Agricole Occitanie listées ci-dessous :

- Gestion et partage des ressources en eau
- Soyons performants
- Installons
- Employons
- Renforçons nos filières
- Produisons « qualité »
- Consommons local
- Préservons les terres agricoles
- Innovons pour nos territoires

Le territoire ne peut être considéré comme une juxtaposition de parcelles et d'enjeux individuels. C'est une mosaïque de milieux agricoles et naturels en interaction qui répondent à des problématiques communes. Cette approche systémique permet de positionner les projets agricoles au cœur de la problématique territoriale.

Cette convention formalise la volonté de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup et de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron de collaborer en ce qui concerne tous les projets de développement agricole et rural sur ce territoire.

Ainsi, la Chambre d'agriculture et la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup, de par leurs missions respectives, partagent les ambitions suivantes :

- Développer une vision territoriale globale et intégrée de l'espace agricole et de son économie dans les politiques sectorielles communautaires, en cohérence avec les orientations professionnelles ;
- Contribuer à la valorisation du cadre de vie et au partage du territoire, notamment par l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup et de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron ont décidé de s'allier et de collaborer sur tous les projets de développement agricole et rural sur ce territoire.

La Communauté de Communes Lévézou-Pareloup porte notamment l'ambition de développer l'attractivité de son territoire en valorisant son cadre de vie et son environnement. Elle s'engage à travailler en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture en ce qui concerne les projets de développement agricole, ou en lien avec l'activité agricole et les sujets liés à la ruralité portés sur son territoire.

La Chambre pourra ainsi apporter son appui et son expertise à la Communauté de commune sur de nombreuses thématiques liées à l'agriculture pour lesquelles elle est compétente :

- Le renouvellement des générations (installation, transmission des exploitations agricoles) pour laquelle elle est en délégation de service public,
- L'aménagement du territoire (de l'espace, gestion des espaces en déprise, foncier, médiation...),
- L'eau, les énergies renouvelables, l'environnement, la biodiversité, les paysages,
- La formation,
- Le développement de projets de territoire :
 - o Agriculture biologique, Circuits courts, agro tourisme, marchés de pays, appui aux filières diversifiées (miel, châtaigne...) ou créations de filières nouvelles,
 - o Accompagnement de projets divers créateurs et de valeur ajoutée pour le territoire (énergies renouvelables, accueil – hébergement, échanges amiables, ateliers de transformation),
 - o Etc...

La Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Créée en 2001, la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui regroupe **10 communes-membres** :

Alrance – Arvieu – Canet-de-Salars – Curan – Saint-Léons – Saint-Laurent-de-Lévézou – Salles-Curan – Ségur – Vezins-de-Lévézou – Villefranche-de-Panat.

Étendue sur 479 km², la Communauté de communes Lévézou-Pareloup a façonné un ambitieux projet pour ses **5 626 habitants** et son territoire :

- Elle investit massivement sur des opérations qui améliorent le quotidien de ses habitants (voirie et ouvrages d'art, véhicules de collecte des ordures ménagères, reconstruction de déchetterie, signalétique) ;
- Elle développe des projets innovants pour le territoire (construction d'un complexe aquatique, élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, aides économiques aux entreprises ...) ;
- Elle contribue à l'essor de ses communes-membres en soutenant leurs projets (Zone d'activité numérique d'Arvieu, plan d'eau de Vezins, ...) et en leur apportant des subventions d'équipements.
- Son dessein est de promouvoir le développement harmonieux de toutes les communes plutôt que de privilégier un centre de gravité unique qui concentrerait tous les équipements et services.

La Chambre d'agriculture de l'Aveyron est le porte-parole des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics :

- représentants de l'Etat (Préfecture, Direction départementale des Territoires et de la Mer...),
- collectivités locales,
- parlementaires,
- ...

Son avis est sollicité par les autorités dès que l'agriculture du département est concernée par une décision ou un projet.

Elle participe à de nombreuses commissions consultatives compétentes en matière :

- d'orientation agricole,
- d'environnement,
- d'aménagement foncier,
- de développement rural,
- d'urbanisme,
- d'affaires sanitaires et sociales,
- d'enseignement et de recherche,
- de tourisme,
- de planification,
- d'organisation économique.

Par la voix de son Président, la Chambre d'agriculture peut directement intervenir auprès des élus et des administrations pour faire prendre en compte l'intérêt général du monde agricole et rural ou pour faire valoir et reconnaître la place de l'agriculture sur les territoires.

De par la diversité de sa composition, elle est un lieu de concertation entre les organismes agricoles. Elle joue un rôle de médiation et de proposition.

La mission d'intervention et de service

Etablissement de proximité, la Chambre d'agriculture propose de multiples services collectifs et individuels à ses "ressortissants".

Elle agit en synergie avec les autres Chambres consulaires pour le développement des filières et la création d'infrastructures favorables aux activités économiques.

Ce rôle d'intervention, assuré par des ingénieurs et des techniciens, se traduit par des missions :

- d'information,
- d'animation,
- d'expertise,
- d'appui technique,
- de conseil d'entreprise,
- d'accompagnement administratif,
- de formation,
- de recherche & développement,
- d'appui à l'organisation ou au montage de projets agricoles ou de développement rural.